



1 jour

7 heures

Taux d'accomplissement : bientôt disponible

Taux satisfaction : bientôt disponible

## Présentation:

Une entreprise disposant de plus d'un salarié a l'obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ce document a pour vocation de consigner l'ensemble des risques des salariés dans le cadre de leurs activités (risques physiques ou psychosociaux). Il s'agit donc d'un outil indispensable pour mener des actions correctives en matière de santé et de sécurité au travail. Cette formation sur le document unique, d'une durée de 1 jour, a pour objectif d'aider les professionnels concernés à le rédiger et à l'exploiter de manière optimale. Les études de cas et exercices favorisent la pratique, pour une maîtrise rapide des enjeux en matière de prévention. Nous proposons cette formation document unique en ligne et en présentiel.

## Objectifs:

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure:

- du travail sur l'évaluation des risques professionnels
- mettre en place les actions nécessaires pour réaliser votre document unique
- mettre à jour le DUERP existant en respect du cadre légal
- apporter une méthodologie des risques

## Conditions tarifaires, modalités et délais d'accès:

- Pour vous inscrire à cette formation, faites une demande directement via la rubrique Contact disponible sur notre site internet.
- Le tarif de la formation vous sera communiqué après étude de votre besoin au moyen d'un devis personnalisé et sera suivi de la signature d'un contrat ou d'une convention de formation.
- Le délai d'accès moyen à la formation est de 15 jours pouvant varier selon le mode de financement et la disponibilité des intervenants.

## Formatrice :



Mme **Christel PONTIE** s'appuie sur une expérience de plus de 20 ans en tant que juriste et conseiller RH en cabinet d'expertise comptable et dans une filiale RH dédiée.

Dans le cadre de sa mission de conseil, elle a épaulé des dirigeants, des DRH et/ou des managers dans le suivi quotidien de la GRH.

### Méthodes mobilisées :

La formation peut se tenir en présentiel ou à distance.

- En présentiel : dans les locaux du client ou dans le centre de formation (Albi, Castres, Graulhet)
- A distance : outil de visioconférence (Teams)

Support de formation projeté.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Présentation des concepts avant mise en pratique puis corrigés collectifs.

Remise de support de cours expliquant les différentes notions traitées lors de la formation.

### Suivi et Evaluation :

- Questionnaire d'évaluation sur les objectifs en amont de la formation
- Questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Feuilles de présence signée par demi-journée
- Remise d'un Certificat de réalisation ou Attestation de fin de formation

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap et sera adaptée dans la mesure du possible. Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires.

Nous laissons la possibilité à chaque stagiaire de nous faire part de leur(s) besoin(s) spécifiques avant l'inscription en formation.

Lorsque la formation se déroule en entreprise, l'employeur doit assurer l'accès à une salle adaptée et fournir les équipements nécessaires.

### Assistance technique et pédagogique

Lorsque la formation se déroule à distance, le formateur s'assure au moment de la première séance que l'apprenant a la capacité de partager son écran et d'accéder aux ressources partagées. Le cas échéant, il adapte les outils de visio-conférence et de partage de documents.

En cas de difficultés d'ordre technique ou pédagogique, contactez l'organisme de formation (voir rubrique Contact). Celui-ci s'engage à apporter une réponse sous 2 jours ouvrés.

### Aléa, difficultés et réclamations

En cas d'aléas, de difficultés ou de réclamations, contactez l'organisme de formation (voir rubrique Contact).

### Contact



05.63.43.25.45



[www.arheka.fr](http://www.arheka.fr) rubrique Contact

## Programme

*Accueil des participants, recueil de leurs attentes et présentation du programme de formation  
Positionnement des participants sur le sujet : questions, niveau de connaissance, leurs représentations*

### **Appréhender la finalité d'une revue initiale sécurité et santé au travail :**

- intégrer les exigences du cadre réglementaire (code du travail)
- déterminer les responsabilités de l'employeur, des managers et des employés
- identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques

### **Réaliser une analyse des risques professionnels dans le cadre du document unique :**

- savoir réaliser une analyse de risques professionnels
  - identifier les sources de danger associées aux activités d'un site
  - mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques
  - mettre en forme l'analyse des risques ou « document unique »
- recueillir les données et les indicateurs existants pour compléter votre analyse
  - taux de gravité
  - taux de fréquence
  - cas pratique